



Ambassade du Sultanat d'Oman
Son Excellence Ahmed bin Nasser Al Mahrazi
50 Avenue d'Iéna
75016 Paris
FRANCE

Dossier du BHI N° S3/7020

V/Réf.: 3704/37101/150/2010 en date du 25/01/2010

Monaco, le 19 février 2010

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai bien reçu votre lettre citée en référence qui informait le Bureau hydrographique international (BHI) de la décision prise par le gouvernement du Sultanat d'Oman d'utiliser le nom « Mer d'Oman » en lieu et place de « Golfe d'Oman » sur tous ses documents et correspondances ainsi que sur toutes les nouvelles cartes géographiques qu'il émettra et je vous en remercie. J'attire toutefois votre attention sur le fait que :

- Le nom « Golfe d'Oman » a été utilisé depuis 1923 dans toutes les éditions de la publication S-23 de l'OHI intitulée « *Limites des océans et des mers* ». Cette publication technique est destinée à l'usage des navigateurs, des hydrographes et des spécialistes en cartographie marine et n'a pas de portée juridique ;
- En avril 2009, l'OHI, avec l'accord de ses Etats membres, a créé un groupe de travail dont l'objectif est d'étudier et de soumettre à l'approbation des Etats membres de l'Organisation, une édition révisée de la S-23. L'édition en vigueur est la 3^{ème} édition en date de 1953 ;
- En tant que président du groupe de travail sur la révision de la S-23, je porterai votre lettre à l'attention des membres de ce groupe de travail pour qu'elle soit prise en considération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président